

NOVEMBRE
DÉCEMBRE

84
NUMÉRO
235



Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
A. MONTINTIN
57, avenue d'Italie 75013

EDITO

La poursuite et l'aggravation de la politique de rigueur pendant l'année 84 a pesé lourdement sur l'économie de notre pays. Au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA plus particulièrement, elle s'est fait sentir durement notamment sur les salaires (+ 3 % en un an pour une inflation 9,3 % en novembre, selon indice CGT) comme sur les budgets 84 et 85 des organismes.

Les négociations statutaires ont marqué le pas pour aboutir (avant le 1er Janvier 85 ?) à des résultats qui, s'ils portent la marque des revendications que nous avons défendues depuis 78, ne s'en inspirent pas autant que les personnels étaient en droit de l'espérer après 81.

Dans ce contexte difficile, notre syndicat n'a jamais désarmé. Le recrutement de nouveaux adhérents a permis, à bien des endroits, de développer notre activité, voire de la régénérer. Ce renforcement n'est cependant pas suffisant au regard des échéances qui nous attendent. Qu'il s'agisse d'améliorer les modalités d'intégration dans le nouveau statut ou d'obtenir des moyens humains et matériels pour un bon fonctionnement des laboratoires et services et le développement de la recherche, la question de l'intervention continue et diversifiée des personnels se pose avec force.

Les premiers résultats de la campagne de pétitions que nous avons lancée sur l'intégration des 2B-2D dans le corps des Assistants Ingénieurs, la titularisation des agents recrutés à mi-temps, la lettre intersyndicale adressée au Ministre, la parité de la prime des administratifs, ou bien encore sur les tarifs de restaurant, montrent que les I.T.A. sont sensibles à nos propositions dès lors qu'elles répondent à leurs préoccupations et sont largement diffusées. Pour ce faire, nous devons être plus nombreux à discuter et à faire connaître nos propositions pour rassembler les personnels du labo, du service dans l'action. Il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer notre syndicat.

Compte tenu de la densité des questions que va poser la titularisation à chaque agent, il est probable et même souhaitable que les syndiqués soient sollicités par leur entourage pour obtenir des précisions, voire des conseils. Nous proposons de :

- Poursuivre la campagne d'information des syndiqués dans les sections, autour des documents et commentaires qui ont été envoyés à tous les secrétaires régionaux et membres de la Commission Exécutive.

Ces réunions devraient être le moment privilégié pour remettre la carte 85 et proposer le Prélèvement Automatique de la Cotisation (Cf article page 10).

- Il devrait être possible alors que chaque adhérent ait eu sa carte 85 avant les vacances d'hiver (en Février) et que les talons de cartes et cotisations correspondantes soient parvenus au siège du syndicat dans la même période.

Cela suppose que chacun se soucie d'assurer sa part de responsabilité, de l'organisation des réunions à la participation aux réunions, voire aux sollicitations pour qu'elles aient lieu.

Dès que le décret statutaire sera promulgué nous publierons un "B.R.S. SPECIAL" qui comportera tous les renseignements nécessaires.

- Gratuit pour les adhérents, il sera édité en nombre pour être vendu.

Les initiatives qui seront prises pour assurer à ce "B.R.S. Spécial Statut" une large diffusion donneront la possibilité à chaque syndiqué de faire connaître le syndicat et d'inviter à le renforcer.

R. Tarantola
Responsable à l'organisation

PARIS, le 14 Décembre 1984

Un BRS quinzaine

LA COMMISSION EXÉCUTIVE ÉLUE AU XVIIIÈME CONGRÈS DE TOULOUSE A DÉCIDÉ DE FAIRE UN EFFORT PARTICULIER POUR AMÉLIORER L'INFORMATION DE L'ENSEMBLE DES ADHÉRENTS DU SYNDICAT. DANS CE SENS, ELLE A DÉCIDÉ L'ÉDITION D'UN B.R.S. QUINZAINE DONT CE NUMÉRO RONÉOTÉ CONSTITUE LE PREMIER DE CETTE NOUVELLE SÉRIE. N'HÉSITÉS PAS À NOUS FAIRE PART DE VOS REMARQUES ET SUGGESTIONS, ELLES SERONT LES BIENVENUES.

Vos cotisations

POUR SOUTENIR LE RYTHME DE PARUTION DE CETTE PUBLICATION, POUR EN AMÉLIORER LA QUALITÉ, CHACUN(E) COMPREND QU'IL FAUT DES MOYENS FINANCIERS. CELA PEUT SE FAIRE GRÂCE À LA RÉGULARITÉ DU VERSEMENT DE VOTRE COTISATION SYNDICALE.

NOMBRE D'ENTRE NOUS ASSURENT CETTE RÉGULARITÉ PAR LEUR ACCEPTATION DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS (PAC)

POUR CEUX QUI N'Y SONT PAS ENCORE, N'Y A T'IL PAS LÀ UN GESTE TRÈS SIMPLE QUI PEUT BEAUCOUP AIDER ?

SOMMAIRE

| | |
|-------------|---|
| PAGES 3 à 6 | LE STATUT |
| PAGE 7 | ACTION SOCIALE - AU C.D.S.T. |
| PAGE 8 | TURQUIE : une pétition à faire circuler. |
| PAGE 9 | PAIX - DESARMEMENT : des arguments pour débattre ! |
| PAGE 10 | ADRESSE AUX ADHÉRENTS AYANT OPTÉ POUR LE P.A.C. |
| PAGE 11 | EN BREF... (primes 2ème semestre, abonnement Options-Quinzaine, commande "BRS spécial STATUT"). |
| PAGE 12 | DÉCLARATION du Bureau Confédéral et des Fédérations Nationales C.G.T. du I6/I2/I984. |

Statut.

A l'heure où ces lignes sont écrites (13/12/84) la promulgation du statut particulier des personnels CNRS est annoncée comme imminente.

Le 16 Novembre dernier M. Curien, ministre de la recherche et de la technologie a reçu l'ensemble des confédérations syndicales. Il leur a présenté en séance le projet de décret concernant le CNRS (SNTRS INFORMATION N° 35 : demandez le à votre responsable de section).

Le jeudi 29 Novembre la direction du CNRS a réuni les organisations syndicales afin de faire le point sur la préparation de la procédure de titularisation et de présenter les grandes lignes de sa politique de recrutement et de promotion pour les chercheurs comme pour les ITA.

En début de séance, M. Papon, directeur général, a indiqué que "la mise au point du décret était dans sa phase finale au Conseil d'Etat" ; il a rappelé "l'importance du statut comme outil pour mettre en oeuvre une politique de l'emploi conforme à la politique scientifique de l'organisme. Ce statut, a-t-il dit va exiger des responsabilités accrues. Il reconnaît les métiers de la Recherche ; cela exige que nous sachions l'utiliser pour une politique scientifique ouverte aux besoins du pays tout en respectant les missions du CNRS et la spécificité des métiers de la Recherche."

Le directeur général a quitté la séance à l'issue de cette déclaration liminaire.

La DPAS (Direction du Personnel et des Affaires Sociales) a présenté les procédures de titularisation qu'elle entend mettre en place dès la publication du statut particulier au Journal Officiel, avec notamment un dossier INFO-STATUT qui sera envoyé à chaque agent dans un délai de quinze jours à trois semaines après publication au J.O..

L'ensemble de ce dossier a été envoyé aux secrétaires régionaux et aux membres de la Commission Exécutive (SNTRS INFO supplément au N° 36 du 29/11/84) n'hésitez pas à les solliciter !

A notre question concernant l'avis formulé par le Conseil d'Etat, le Directeur du Personnel a refusé de répondre. Il a invoqué l'obligation de réserve !!! ... Il a seulement indiqué que le projet remis aux organisations syndicales le 16 Novembre dernier avait bien été présenté en début de semaine à la section compétente du Conseil d'Etat. Toujours selon M. Morvan, l'avis a été adressé au ministère. "Ce qui compte c'est la décision définitive du gouvernement, qui peut passer outre l'avis du Conseil d'Etat" a-t-il déclaré en guise de conclusion. Malgré l'insistance de l'ensemble des syndicats nous n'avons pu en savoir plus !!! ...

— PRIMES : après avoir rappelé notre objectif concernant les primes, nous nous sommes fait l'écho de l'inquiétude des personnels sur le devenir du régime indemnitaire actuel inquiétude renforcée par ce qu'a exprimé le ministre de la Recherche et de la Technologie lors de la réunion du 16/11 dernier.

Nous avons indiqué qu'il était, à nos yeux, impensable que les personnels soient confrontés à opérer leur choix sans connaître le régime et le montant des primes qui constituent pour les ITA un élément important de leur rémunération.

M. Morvan a indiqué ... qu'un projet d'arrêté était en préparation aux ministères, et qu'a sa connaissance il devrait être prêt au moment de la publication du statut au J.O. Tout cela sans aucune concertation.

Nous avons à nouveau saisi le ministère d'une demande urgente d'ouverture de discussion sur cette question (voir page 6).

— VALIDATION DES SERVICES ANTERIEURS: la direction s'en tient aux propos tenus lors de l'entrevue du 16/11 avec le ministre : application de la règle générale définie par le décret d'application de la loi de titularisation des non-titulaires de l'Etat.

Une information complète sera donnée aux agents en deux temps :

- 1) Une fiche (N°5) dans le dossier INFO-STATUT.
- 2) Un dossier complet individualisé qui parviendra au cours du premier trimestre 85. Ce dossier contiendra tous les éléments permettant aux agents de faire leur choix dans les meilleures conditions possibles.

— "RECLASSEMENT": M. Morvan a indiqué que le budget 1985 comportait des "mesures dites d'accompagnement" du nouveau statut :

- 220 transformations d'emplois de titulaires
- 804 créations d'emplois d'assistants ingénieurs pour la constitution initiale du corps
- 515 emplois ouverts dans les grades supérieurs des corps (avancement de classe).

Toujours selon la direction, "ces mesures sont destinées à promouvoir (de grade ou de corps) les agents qui auront opté pour la titularisation. Les promotions correspondantes ne pourront intervenir qu'à la fin de l'année 1985, lorsque les opérations de titularisation des contractuels seront terminées. (Les nouvelles CAP devront donc être élues dans le courant du 2ème semestre 1985.)

Ces mesures budgétaires permettront d'effectuer 1 757 promotions qui se décomposent de la façon suivante :

- 438 changements de corps par concours interne (maximum)
- 804 nominations d'assistants ingénieurs parmi les techniciens et les SAR de 1ère classe (antérieurement 2B et 2D)
- 515 avancements de grades dont 412 équivalront à un changement de catégorie au sens du statut de 1959.

— LES PROCEDURES STATUTAIRES: concours externe, concours interne et nomination au choix, qui s'appliqueront dès 1985 à l'utilisation des postes créés et vacants devraient induire, selon la direction, au minimum 132 promotions de corps.

Nous avons rappelé notre appréciation concernant cette question, tant sur l'insuffisance des moyens dégagés que sur le fait que les 438 possibilités dégagées à ce titre seraient utilisées selon le principe du concours interne et non par la procédure au choix (passage en CAP) comme il avait été prévu initialement.

La direction s'est déclarée prête à discuter de l'organisation des concours et des mesures d'accompagnement. Affaire à suivre.

La suite de la réunion a été consacrée à l'information sur les grands axes de la politique de recrutement et de promotion que la direction envisage de discuter avec les organisations syndicales, en voilà les grandes lignes :

POLITIQUE DE RECRUTEMENT ET DE PROMOTION DE LA
DIRECTION DU C.N.R.S.

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- encourager la mobilité,
- avoir une politique de déroulement de carrière fondée sur le redéploiement des postes,
- recrutements adaptés à la spécificité des laboratoires,
- délais de recrutement courts,
- faire le plein des possibilités : pour ce faire la chronologie qui s'impose serait la suivante selon la direction :
 1. mobilité
 2. concours internet : permet d'utiliser les postes libérés par le jeu des cascades.
 3. concours externes : avec la limite des butoirs statutaires.
 Ex : Ingénieurs de Recherche
 - . avancement au choix (CAP) 10 %
 - . concours interne \leq 30 %
 - . concours externe \geq 60 %

MOBILITE

- Une vaste campagne de publicité sera nécessaire
 - . en direction de tous les IITA CNRS, mais aussi en direction des autres EPST.
 - . en utilisant les informations traditionnelles (support papier), et ceux plus modernes comme la télématique (minitel...)
- La mobilité sera traitée nationalement par la Commission spéciale prévue par le statut particulier du CNRS.
 - . il pourrait y avoir plusieurs campagnes : en amont des recrutements, et entre l'organisation des concours afin de laisser les postes vacants le minimum de temps possible.
 - . elle s'organisera aussi par B.A.P. et par corps.

CONCOURS INTERNES

Ces concours sont organisés pour pourvoir des emplois libérés à l'issue de la campagne de mutation.

- But à atteindre :
 - . fonction des priorités scientifiques
 - . assurer un lien entre promotion et redéploiement des postes
 - . permettre le déroulement de carrière des agents
 - . assurer l'égalité des chances
 - Organisation :
 - . répartition des emplois par Département Scientifique (par BAP et par Corps)
 - . pas d'affectation de laboratoire prédéterminée sauf "affichage type chercheurs".
 - . campagne nationale en début d'année
 - . "épreuve" (admissibilité : examen dossiers
 ("type suivi de carrière".
- | | |
|---|--------------------------------------|
| <p><u>POUR TOUS LES CORPS D'IITA</u>, (<u>admission</u> : audition des candidats</p> | <p>Examen par un jury d'experts.</p> |
|---|--------------------------------------|
- . affectation des reçus en fonction des redéploiements de postes.

CONCOURS EXTERNES

Ces concours sont organisés afin de pourvoir les emplois libérés à l'issue des concours internes et des campagnes de mutation en cours d'année.

- But à atteindre :
 - . répondre aux besoins des laboratoires
 - . assurer un apport suffisant d'"éléments nouveaux" extérieurs au CNRS.
 - . avoir un maximum de souplesse de calendrier (plusieurs sessions indispensables).
- Organisation
 - . répartition des emplois par Département Scientifique (par BAP et par Corps).
 - . affectations des postes dans les laboratoires,
 - . locale, sauf pour les administratifs pour lesquels le statut-cadre prévoit l'organisation d'une session annuelle.
 - . épreuve (admissibilité : écrite !!!
(comment ? lourdeur !!)
(admission : audition des candidats) Examen par un jury d'experts.
 - . affectation des candidats reçus
 - . liste complémentaire établie par les Jurys.

AVANCEMENT AU CHOIX

- But à atteindre :
 - . promotion à l'ancienneté
 - . résorption des sous-classements
- organisation :
 - . répartition des emplois par corps
 - . examen par les Commissions Administratives Paritaires (CAP)
 - . sur proposition des Directeurs de Laboratoires ou Chefs de Service
 - . inscription des promouvables sur une liste d'aptitude annuelle.

ANNEE 1985

Ce sera l'année de démarrage des procédures. Il n'y aura pas en début d'année de candidats titulaires pour les concours internes (tenant compte des 6 mois de délai d'option). Il faudra donc, selon la Direction, modifier, à titre exceptionnel, l'ordre

1. mobilité / 2. concours interne / 3. concours externe indiqué plus haut.

- Pour 1985
- 1.) Campagne initiale de mobilité
 - 2.) Concours externe (afin de ne pas laisser vacants trop longtemps les postes créés (MDLR : "il y en a si peu !") et ceux libérés pour des raisons diverses.)
 - 3.) Fin d'année : concours internes
 - 438 mesures d'accompagnement uniquement CNRS
 - postes vacants réservés à cet effet inter EPST.

Concernant les 438 "changements de corps mesures d'accompagnement", Mr MORVAN a rappelé que les mesures transitoires prévoyaient 2 dérogations au statut-cadre sur l'organisation des concours internes.

- 1) Réservés aux seuls personnels de l'organisme
- 2) Sans limite d'âge à 50 ans.

Il a précisé que "ces concours internes vont s'appuyer sur des dossier qui restent à déterminer ; que l'on pourrait y intégrer les enseignements du suivi de carrière et que ces nominations seraient arrêtées par des Jurys de concours".

Il a déclaré que "la Direction était prête à discuter avec les organisations syndicales de l'organisation des "concours internes mesures d'accompagnement" et qu'elle n'avait pas encore arrêté de position sur ce sujet."

x x x x
x x
x

NOS PREMIERS COMMENTAIRES

Une idée force est apparue comme un fil rouge lors de l'exposé du Directeur du Personnel et des Affaires Sociales :

" PROMOTION / MOBILITE / REDEPLOIEMENT "

Dans un contexte de tension budgétaire comme celui que nous connaissons actuellement, aggravé par le retour à une croissance différenciée des emplois sans poste d'ITA... ou presque, le nouveau dispositif statutaire peu permettre d'accentuer la politique de redéploiement des postes ITA préconisé par le schéma directeur.

Cela pose avec une acuité nouvelle la question de l'activité du syndicat au niveau des Départements afin de mettre les personnels en position d'intervenir efficacement sur la politique scientifique et par voie de conséquence sur la politique de l'emploi dont la maîtrise réelle reste du seul ressort des Directeurs Scientifiques.

Il est paradoxal que dans un organisme qui a fait l'objet de réformes importantes en 1982, visant à une démocratisation accrue, le Directeur Général puisse disposer comme bon lui semble d'une réserve de postes (la moitié des postes libérés alimentent cette réserve ; il en est de même des 12 créations inscrites au budget 1985) sans aucune consultation des instances telles que le Comité National, les Conseils de département ou le Conseil Scientifique.

Il est tout aussi anormal que les Départements Scientifiques puissent seuls, décider de l'affichage des postes.

Qui va déterminer le niveau des emplois ouverts au concours ? Sur quels critères vont s'opérer les choix concernant les 438 promotions de corps "mesures d'accompagnement" ? Avec qui et où pourra-t-on en discuter ?

Autant de questions qui interpellent le syndicat dans son ensemble et qui pourraient nous conduire à revendiquer de pouvoir discuter de ces questions au niveau des Départements Scientifiques en associant étroitement Direction du Département / DPAS / Membre du Conseil de département / représentants des personnels.

Monsieur le Ministre de la Recherche et de la Technologie
1, rue Descartes
75 005 PARIS

PARIS, le 29 Novembre 1984

Monsieur le Ministre,

Lors de l'entrevue du 16 Novembre dernier, la délégation de la F.E.R.C.-C.G.T. vous a fait part, entre autres questions, de l'inquiétude des personnels concernant le régime de primes et indemnités afférant au nouveau statut de titulaire des personnels des organismes publics de Recherche.

Elle vous a rappelé leur volonté d'en finir avec les disparités de taux existant actuellement en appliquant à tous les personnels ITA et Chercheurs, jusqu'à hors-échelle A, le taux de 16 % en vigueur en ce moment pour les catégories d'Ingénieurs. Elle a souligné l'urgence d'ouvrir des négociations sur cette question.

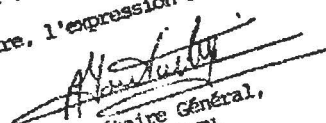
A ce jour, aucune discussion n'est encore prévue, alors même que la publication au Journal Officiel du statut particulier des personnels du CNRS est annoncée comme imminente, et que, selon la Direction de l'organisme, un projet d'arrêté serait à l'étude dans vos services.

Qu'est-il advenu de l'engagement que vous aviez pris de discuter rapidement de ce sujet ?

Il ne nous semble pas possible que les personnels soient confrontés à opérer leur choix statutaire sans connaître le régime et le montant des primes correspondants.

Cette situation d'incertitude ne peut se prolonger plus longtemps, c'est pourquoi nous insistons pour que les discussions avec les organisations syndicales s'engagent de toute urgence.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre meilleure considération.


Le Secrétaire Général,
Alain MONTMININ.

Action Sociale

La Direction du CNRS bloque le versement de la subvention 84 au CAES.

L'ensemble des syndicats (à l'exception du SNIRS-CGC) ayant des élus au CNAS se sont adressés au Directeur Général du CNRS (voir lettre ci-dessous).

PARIS, le 23 Novembre 1984

Monsieur PAPON
Directeur Général du CNRS
15, quai Anatole France
75 700 PARIS

Monsieur Le Directeur,

C'est avec stupéfaction que nous avons appris par le bureau du CAES la décision du CNRS en date du 20 Novembre 1984 de bloquer le versement du 4ème acompte de la subvention 1984 du CNRS au CAES, en se référant au refus de viser du Contrôleur Financier, tant qu'il ne sera pas mis un terme au versement aux personnels CNRS travaillant au CAES de compléments de primes.

Cette prise de position de la Direction du CNRS n'est pas recevable. Elle met gravement en cause les activités et les réalisations que développe le CAES pour l'ensemble des personnels CNRS.

Aussi nous souhaitons obtenir de votre part une entrevue dans les plus brefs délais,

POUR les Syndicats ayant des élus au CAES
et avec leur accord :
SGEN-CFDT, SNPCEN-FEN, SNPREES-FO, SNCS-FEN,
SNTRS-CGT, SNPTES-FEN.

P.C. FARCY.

A ce jour, le Directeur Général n'a pas encore reçu les syndicats signataires de cette lettre. Nous venons toutefois d'apprendre que la Direction a débloqué le versement de la 4ème tranche de la subvention.

Au C.D.S.T.

Au C.D.S.T. l'action continue et massive des personnels a permis d'obtenir des résultats concrets.

Les personnels du Centre ont répondu nombreux à l'appel des sections syndicales locales CGT, CFDT, FO en se rendant à près de 120 au M.R.T. lundi 10 Décembre.

--- M. CHEVILLOT, représentant le Ministre a confirmé que les modalités de réaffectation sur la Région Parisienne des personnels du Centre qui ne désireraient pas suivre le transfert à Nancy feront l'objet de dispositions écrites. M. PAPON recevra les sections locales Jeudi 20 Décembre pour en préciser le contenu.

--- Le Ministère est revenu sur la décision de supprimer 3000 des abonnements qui constituent le fonds de la bibliothèque, une des pierres angulaires de la de la documentation du Centre. Restent encore à obtenir les moyens pour la reconduction des abonnements : aux traductions d'articles en russe (dits traductions "cover to cover"), au compte-rendu des Congrès et à de nouveaux titres.

--- Quant au contenu scientifique du projet C.D.S.T. Lorraine, M. PAPON devrait leur donner des informations également jeudi.

Turquie.

La situation appelle une intervention urgente : après l'assassinat d'Hidir ASLAN le 25 Octobre dernier, 37 condamnations à mort ont été ratifiées par le Parlement et 160 autres peuvent l'être à tout moment. Seule une solidarité active, et de grande ampleur peut faire reculer la dictature turque. Dans cet esprit le SNCS, le SNTRS et le SNPCEN ont pris l'initiative de la pétition ci-dessous.

A chacun de nous de faire en sorte qu'elle reçoive un maximum de signatures.

SNTRS-cgt SNCS-fen SNPCEN-fen

Fin octobre 84, le Général EVREN a ordonné l'exécution d'Hidir Aslan. Après celle de Hylis Has, c'est la 27ème pendaison commise sur ordre du régime turc.

Plus de 200 Personnes sont menacées de connaître le même sort de façon imminente.

Des milliers de personnes sont victimes de la pratique systématique de la torture. Centquarante d'entre elles ont succombé aux sévices auxquelles elles étaient soumises. Des dizaines de milliers de femmes et d'hommes sont détenus dans des conditions inhumaines pour leurs seules idées.

Les difficultés économiques des travailleurs sont si dramatiques que la mortalité infantile dépasse le seuil hallucinant de 30 %.

Des professeurs d'université sont destitués, les universités sont privées de toute autonomie et directement contrôlées par les militaires. Toute création culturelle est frappée par la censure et considérée comme subversive.

Les soussignés exigent des autorités d'Ankara l'arrêt des exécutions et des tortures, la libération des prisonniers politiques et la fin des violations des Droits de l'Homme en Turquie.

| NOM - PRENOM | PROFESSION | ADRESSE |
|--------------|------------|---------|
| | | |

Paix - Désarmement



Des arguments pour débattre !

Nous avons remarqué, lors de notre dernier congrès, à quel point, même dans un milieu de scientifiques comme le nôtre, la désinformation était grande sur les questions de Paix et de désarmement, alors qu'il serait fondamental qu'elles soient au coeur de nos préoccupations. C'est pourquoi nous vous proposons que dorénavant, le BRS présente régulièrement une rubrique Paix et désarmement.

Nous souhaitons que cette rubrique fasse l'objet d'un dialogue. En effet, nous voulons tout d'abord y donner les informations nécessaires à chacun d'entre nous pour tenir sa place dans un grand mouvement de Paix, non seulement à partir de préoccupations individuelles, mais aussi en tant que personnel scientifique. Mais nous voulons d'autre part répondre à vos interrogations et à des demandes plus précises, diffuser des contributions nées de vos approches scientifiques. C'est pourquoi : à vos plumes ! et vous aurez certainement livraison de munitions pour ne pas désarmer dans l'action pour la Paix. Il convient en effet, en plus des grandes initiatives organisées nationalement telles que les marches, d'avoir une activité permanente en ce domaine, et la demande est large.

Nous publierons dans le prochain BRS Quinzaine le projet de programme de Recherches Interdisciplinaires déposé par la CGT auprès de la direction du C.N.R.S.

La CGT a demandé à rencontrer sur ce point la Direction du CNRS. Pour notre part nous avons demandé à rencontrer les différents directeurs scientifiques afin de faire avancer ce projet. Nous nous sommes d'autre part adressés à tous les membres du Conseil de Département afin que ce dernier intervienne dans le même sens. Il est important que vous aidiez à une large diffusion de cette proposition afin que prenne force la volonté de tous les personnels du CNRS, que se mette en oeuvre un programme de Recherche sur la Paix.

QUELQUES DOCUMENTS UTILES, PAS CHERS et PASSIONNANTS avec des ARGUMENTS

- Sur l'hiver nucléaire : "La Recherche" Avril 84 et "Science et Vie" Décembre 84
- Sur la guerre des étoiles : "Pour la Science" Décembre 84 (éd. française de "Scientific American").
- Sur la course aux armements aux USA : "Une dangereuse conception de la sécurité" de JB WIESNER, Conseiller scientifique de plusieurs présidents américains et professeur au M.I.T. publié dans "Le Monde Diplomatique" de Décembre 84 (11 F)
- Sur les équilibres, les conceptions stratégiques et le danger de la politique de désinformation en France : "Le vertige de la force" A. Sanguinetti, publié en Novembre 84 par les éditions "La Découverte-Maspéro" (75 F)
- Sur science et désarmement : "Institut Français des Relations Internationales" (colloque organisé par l'IFRI en 81, lire notamment l'intervention de A. Kastler) Editions Economica (85 F)

Pour toutes autres informations n'hésitez pas à contacter François CLAPIER, IPN Orsay, téléphone 16 (6) 941 71 70.

Adresse aux adhérents ayant opté pour le Prélèvement Automatique de leurs cotisations.

La fin de l'année civile est traditionnellement le moment où nous fixons le montant de la cotisation pour l'année suivante.

Bien que l'inflation atteigne déjà près de 9 % (indice CGT, le Peuple du 15/11/84) et que le Gouvernement affiche la perspective d'une inflation ramenée à 5 % environ en 85, la Commission Exécutive a décidé de procéder à une augmentation des cotisations syndicales 85 qui n'excède pas l'augmentation enregistrée par nos salaires en 84, soit 3 %.

Cette décision laisse le taux de cotisation syndicale inchangé (0,96 %). (Le taux de cotisation est ce que la cotisation syndicale représente en % du salaire net, primes comprises. Notre cotisation syndicale mensuelle 85 représentera donc moins de 1 % du salaire net (primes comprises) de Novembre 1984).

Vous avez opté pour le Prélèvement Automatique de votre cotisation. Nous allons donner les indications nécessaires à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel pour qu'elle procède à l'augmentation de 3 % du prélèvement mensuel de votre cotisation.

Nous avons pris l'engagement de vous informer préalablement à toutes modifications du montant du prélèvement opéré sur votre compte : c'est ce que nous faisons par la présente. L'augmentation prendra effet au 5 Janvier 85. Vous avez bien entendu la possibilité, à tout moment, de revenir sur votre choix et de mettre fin au prélèvement automatique, mais ce serait dommage.

En effet, les rentrées financières que vous nous assurez régulièrement 12 mois sur 12, comme les 600 adhérents qui ont déjà opté pour ce type de prélèvement, ont rendu la gestion du syndicat moins aléatoire.

C'est toute la CGT qui en a recueilli les fruits : des instances confédérales et fédérales à la section syndicale locale, en passant par la trésorerie nationale, toutes se sont vues reverser rapidement, au mois le mois, la part de la cotisation syndicale qui devait leur revenir. Le travail des militants, trésoriers, collecteurs, etc... s'est trouvé soulagé. L'adoption massive du P.A.C. a permis à notre syndicat de bâtir une véritable politique financière (effort sur la presse, réunions et déplacements plus nombreux, salaires du personnel garantis, achats de matériel etc...).

C'est pourquoi la Commission Exécutive a estimé qu'il était juste de reconduire en 85 le principe de la gratuité de la carte et du timbre "Le Nid" pour les adhérents ayant opté pour le P.A.C., la Trésorerie Nationale en assurant le paiement.

Cependant, l'augmentation de 3 % de la cotisation syndicale 85 ne permettrait pas, si nos effectifs devaient stagner, de doter le syndicat des moyens que nécessite la situation. Il nous faut accroître la capacité de notre syndicat à répondre aux nombreuses sollicitations dont il est l'objet et augmenter ses moyens matériels. Cela passe nécessairement par le renforcement des effectifs comme par le recours d'une partie encore plus importante des adhérents au P.A.C.

Vous êtes les mieux placés pour faire valoir votre expérience et inciter ceux qui ne sont pas encore décidés, à opter pour le Prélèvement Automatique.

Vous contribuerez de cette façon à renforcer encore l'efficacité de notre syndicat.

En bref...
En bref...

Primes

2^{ème} semestre 84.

Les primes du 2^{ème} semestre sont les mêmes que celles du 1^{er} semestre ! La Direction du CNRS argue du fait que si elle augmente les primes I et T elle doit baisser celles des administratives !

Pour cette raison, le CNRS a gardé comme base de calcul les salaires au 1/1/84 et n'a pas pris en compte l'augmentation (minime) intervenue au cours du 1^{er} semestre 84 (1^{er} le 1^{er} Avril).

Cette pratique inacceptable est dangereuse : elle ne conduit pas à résorber les disparités entre les I et T et les A mais à répartir la pénurie.

Cela est d'autant plus inquiétant que le Ministre le 16/II/84, en maintenant de fait le système existant, laisse se perpétuer cette pratique.

MONTANT DES PRIMES

| | | | | | | |
|----|----|--------|--------|----------|--------|----------|
| OA | I5 | 713,92 | IB | 6 953,40 | OD | 4 944,00 |
| IA | I3 | 572,88 | IB bis | 6 452,52 | ID | 4 944,00 |
| 2A | IO | 292,64 | 2B | 5 539,14 | 2D | 4 944,00 |
| 3I | 9 | 644,40 | 3B | 4 949,88 | 3D | 3 954,00 |
| | | | 4B | 4 169,10 | 4D | 3 815,52 |
| | | | 5B | 4 021,80 | 5D | 3 712,44 |
| | | | 6B | 3 624,00 | 6D bis | 3 520,02 |
| | | | 7B | 3 535,62 | 6D | 3 403,02 |

Connaissez-vous les deux publications de l'UGICT-CGT ?

OPTIONS-QUINZAINE

Tous les quinze jours, au cœur de l'actualité syndicale, économique, sociale, scientifique, culturelle.

Abonnement, soit 20 numéros : 160 F (prix 85)

SPECIAL OPTIONS

Revue trimestrielle. Un dossier complet et des références pour le lecteur.

Abonnement, soit 4 numéros : 130 F (prix 85)

ABONNEMENT COUPLÉ

OPTIONS QUINZAINE + SPECIAL OPTIONS 230 F (prix 85)

S'adresser à « Options », case 431 93514 Montreuil Cedex - Tél. 851.84.33

ou répondeur : 859.46.87

Un B.R.S. Spécial STATUT gratuit pour les adhérents leur parviendra dès la publication au J.O. Ce Numéro exceptionnel sera tiré à 3000 exemplaires supplémentaires pour être vendu au prix modique de 15 F.

Passez vos commandes dès maintenant en joignant votre règlement.

B O N D E C O M M A N D E

B.R.S. SPECIAL STATUT

SECTION :

Quantités :

A adresser à :

Déclaration

du Bureau Confédéral et des Fédérations nationales CGT

du 16 décembre 1984 :

« De nouvelles et graves menaces pèsent sur votre emploi, vos conditions de travail, vos droits syndicaux.

Les syndicats patronaux CNPF et CGPME et la CFTD, FO, CGC, CFTC ont mis au point ensemble et s'appêtent à signer un projet d'accord qui est une véritable machine de guerre contre vos droits syndicaux.

Pour sa part, la CGT a combattu énergiquement ce projet en montrant sa nocivité et ses dangers considérables. Elle a ainsi empêché la signature immédiate de cet accord. Il faut que vous sachiez ce qui s'est produit, ce qui est en jeu pour disposer des moyens de juger, de décider, d'intervenir pour rendre impossible une telle capitulation. Cela dépend de vous. Ce sont vos intérêts de salariés, vos conditions de travail, vos droits sociaux, l'organisation de votre vie familiale, l'avenir de vos enfants qui en dépendent.

Ce projet d'accord peut être signé à tout moment par les autres organisations syndicales, les flatteries patronales à leur égard sont significatives de sa volonté d'obtenir leur accord. Tous prennent pour prétexte qu'un tel accord serait bon pour l'emploi. C'est faux. En réalité, il se traduirait par plus de chômeurs, par des salaires amputés, par plus de misère et de pauvreté. Il n'épargnerait par ses conséquences aucun salarié, qu'il soit du privé ou des secteurs public et nationalisé, qu'il soit couvert par une convention collective, un statut ou un accord. Au nom de la modernisation, c'est un véritable retour en arrière. De quoi s'agit-il ?

De votre emploi. Aucun salarié, aucun secteur ne serait épargné ; généralisation des emplois précaires, multiplication des contrats à durée déterminée, développement du travail à temps partiel et de l'intérim. Le patro-

nat pourrait licencier plus rapidement et plus facilement.

De vos droits individuels. La remise en cause de la durée hebdomadaire du travail, c'est la diversification des horaires de travail au gré du patronat, le développement du travail du samedi et du dimanche et la remise en cause du repos compensateur, la non-majoration des heures supplémentaires à la semaine, la non-indemnisation du chômage partiel. Le calcul annuel de la durée du travail c'est un verrou pour toute réduction réelle du temps de travail, sans perte de salaire.

De vos droits syndicaux. Des millions de salariés et notamment celles et ceux des petites et moyennes entreprises pourraient être privés des moyens élémentaires de défense que représentent les délégués du personnel et dans certains cas ceux des comités d'entreprise. Cela veut dire : seuls face aux patrons. C'est pour toutes ces raisons que la CGT a dit non. Les autres organisations syndicales oseront-elles signer ? Il faut les empêcher de le faire. Vous le pouvez. Mettez en échec cette attaque du patronat. Refusez l'exigence du CNPF et des autres organisations syndicales de voir le gouvernement entériner cet accord par des textes législatifs ou réglementaires. C'est de vous qu'il s'agit. Est-ce que vous allez vous laisser faire ?

Rien n'est plus urgent que d'agir partout, dans les entreprises, sur les lieux de travail. Réunissez-vous sans attendre. Décidez ensemble les actions à engager en direction du patronat et des pouvoirs publics. Faites connaître aux autres organisations syndicales votre opposition à une telle régression sociale. Ensemble, avec la CGT, avec ses organisations, faites échec à cette pitoyable entreprise.

Préservez le progrès social, l'emploi et les droits des travailleurs.»